

Saint-Lô, le 12/05/2026  
Service protection de l'environnement  
477 Boulevard de la Dollée  
BP 90286  
50000 Saint-Lô

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 11/05/2026

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

**SAUVAGE ERIC**

LE GRAND MANOIR  
50170 Servon

Références : IC2026JB074  
Code AIOT : 0055002226

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 11/05/2026 dans l'établissement SAUVAGE ERIC implanté LE GRAND MANOIR 50170 Servon. L'inspection a été annoncée le 07/05/2026. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite est réalisée dans le cadre du plan pluriannuel de contrôle des élevages soumis à la directive IED.

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- SAUVAGE ERIC
- LE GRAND MANOIR 50170 Servon
- Code AIOT : 0055002226
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

L'élevage de Monsieur Sauvage dispose de 44000 emplacements pour la production de volailles de chair. Il est donc soumis à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et relève de la directive IED (prévention et réduction intégrées des émissions polluantes).

### **Thèmes de l'inspection :**

- Bruits et vibrations
- Déchets
- Épandage
- Odeur

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Intégration paysagère	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6	Sans objet
2	Entretien des locaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10	Sans objet
3	Défense interne contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 13	Sans objet
4	Emissions dans l'air	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 31	Sans objet
5	Bruit	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 32	Sans objet
6	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33	Sans objet
7	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 34 et 35	Sans objet
8	Autosurveillance	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 37	Sans objet

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Tous les points contrôlés sont conformes.

## 2-4) Fiches de constats

### N° 1 : Intégration paysagère

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
<b>Thème(s) :</b> Élevage, dispositions générales
<b>Prescription contrôlée :</b> conformité de l'intégration paysagère, installations et abords aménagés et maintenus en bon état de propreté
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

### N° 2 : Entretien des locaux

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
<b>Thème(s) :</b> Élevage, prévention des accidents et des pollutions
<b>Prescription contrôlée :</b> Locaux maintenus propres et nettoyés régulièrement, absence d'amas de matières dangereuses ou polluantes, plan de dératisation et de désinsectisation
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 3 : Défense interne contre l'incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 13
<b>Thème(s) :</b> Élevage, protection incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> présence d'un poteau ou d'une réserve incendie, présence d'extincteurs vérifiés et adaptés au risque à combattre (fiou , gaz, armoire et locaux électriques), vannes de barrages(gaz, fioul) ou de coupure d'électricité, consignes de sécurités affichées.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 4 : Emissions dans l'air**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 31
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Emissions dans l'air
<b>Prescription contrôlée :</b> Ventilation des bâtiments, odeurs, poussières, nettoyage des voiries du site, et propreté des véhicules sortants
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 5 : Bruit**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 32
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Nuisances sonores
<b>Prescription contrôlée :</b> Respect des émergences
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 6 : Déchets et sous-produits animaux**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
<b>Thème(s) :</b> Élevage, gestions des déchets
<b>Prescription contrôlée :</b> Limitation à la source du volume et de la toxicité, tri, recyclage, valorisation, stockages des déchets ultimes
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 7 : Déchets et sous-produits animaux**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 34 et 35
<b>Thème(s) :</b> Élevage, gestions des déchets
<b>Prescription contrôlée :</b> modalité de gestion des déchets plastiques, des déchets de soins vétérinaires et des cadavres
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 8 : Autosurveillance**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 37
<b>Thème(s) :</b> Élevage, cahier d'épandage
<b>Prescription contrôlée :</b> présence et remplissage du cahier d'épandage et des bordereaux de livraison des effluents
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite